

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 9	
Votants : 9	
Pouvoirs : 1	
Pour 9	
Contre /	
Abstention /	
Date de convocation : 19/07/2023	
Date d'affichage : 31/07/2023	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois,
Le vingt-quatre juillet,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Messieurs Thierry ARSAC, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoit RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Madame Céline COMBAZ (pouvoir à C. CROSSMAN),

Messieurs Stéphane BLUM, François POCCARD-MARION, Bernard PRAIZELIN

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2023/07/063 : Approbation du compte administratif du budget Ski / Gîte de l'exercice 2022

- Vu le décret 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- Vu la loi n°96-142 du 21 février 1996,
- Vu le décret n°2000-318 du 07 avril 2000,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2311-1 à L2311-5, L2312-1 à L2312-4, L2313-1, L2321-1 à L2321-4 et L2312-4, pour la partie législative, et R2311-1 et D2311-2 à D2311-13, R2312-1 à R2312-2, R2313-1 à R2313-7 pour la partie réglementaire, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets.
- Vu la circulaire NORMCTB0510036C du 31 décembre 2005 complétée par la circulaire du 24 janvier 2006 relatives aux opérations de fin d'exercice, et notamment aux corrections à apporter aux résultats,
- Vu la cyber-attaque subie sur le serveur de la mairie de Peisey-Nancroix en date du 18 mars 2023 ainsi que sur les systèmes de sauvegarde existants,
- **Considérant** le délai expressément octroyé par la préfecture en date du 07/04/2023 pour le vote des BP 2023 et la possibilité qui a été donnée à la collectivité, de manière exceptionnelle, de voter les BP 2023 avec "reprise anticipée des résultats", c'est à dire avant le vote du CA 2022 mais en reprenant tout de même les résultats en se basant sur une balance comptable que le trésorier a fourni (cf [article R2311-13 du CGCT](#)), de voter les CA 2022 ultérieurement quand toutes les écritures de 2022 auront pu être ressaisies, vérifiées et consolidées puis d'adopter si besoin un budget supplémentaire pour officialiser la reprise des résultats définitifs devant probablement être les mêmes que ceux repris par anticipation,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2022 du budget site nordique / Gîte puis il quitte la séance pour laisser le Conseil Municipal statuer sur les documents qui retracent la gestion de l'exercice 2022 et qui s'établissent comme suit :

	CA 2022	CA 2022 après Reports 2021
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	166 603,70 €	166 603,70 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	143 425,73 €	276 742,34 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : Déficit puis Excédent	- 23 077,97	110 138,64 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	43 347,20 €	43 347.20 € (+ RAR 2022 de 41 039,04 €) = 84 386.24 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	4 399,33 €	40 022.64 €
RESULTAT INVESTISSEMENT : Déficit	- 38 947,87 €	- 44 363.60 €
RESULTAT FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT	- 62 025,84 €	65 775.04 €

En intégrant les reports 2021 en recettes de fonctionnement (+133 216,61 €) et en recettes d'investissement (+35 623,31 €) :

- le résultat de fonctionnement 2022 présente un excédent s'élevant à 110 138.64 €
- le résultat d'investissement 2022, après intégration des RAR de 41 039,04 € présente un déficit s'élevant à - 44 363.60 € qu'il conviendra de combler par l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement au c/1068 au BP 2023
- d'où un résultat 2022 après reports égal à **65 775.04 €** (qu'il conviendra de reporter en recettes de fonctionnement au BP 2023 (c/002)).

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget site nordique / Gîte.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

